

CHARTER POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DEMANDE D'HABILITATION BUREAU D'ETUDES

Date de dépôt de la demande :

Demande acceptée le :

Dossier n°



INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Dénomination ou raison sociale :

Nom et prénom du chef d'entreprise :

Forme juridique : Code NAF* :

Adresse : N° de SIRET :

..... Téléphone :

..... Télécopie :

..... Portable :

Email : Site Internet :

Spécialités :

Liste des établissements :

*l'entreprise devra justifier un code NAF commençant par 71.12

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Effectif salarié, hors apprenti et intérimaire :

Nombre d'années d'expérience de l'entreprise sur les études de filières :

Nombre de salariés affectés à la réalisation d'études de filière :

Nom des techniciens :

ASSURANCE COUVRANT LES ACTIVITES DE L'ENTREPRISE

	COMPAGNIE	N° DE POLICE
Responsabilité civile générale		
Responsabilité civile décennale		
Autres (préciser)		

FORMATION INITIALE ET CONTINUE



Veillez mentionner ci-dessous les formations initiales et continues suivies par chacun des techniciens affectés aux études de filières ANC, ainsi que tout élément ayant permis le développement de leurs compétences (salon professionnel, ...)

Nom du technicien	Formation initiale (diplôme, année,...)	Formation continue (descriptif, date)	Eléments complémentaires

DOCUMENTATION DE REFERENCE DU BUREAU D'ETUDES

- Textes et réglementation en vigueur
- DTU 64-1 (AFNOR)
- Guide pratique Installation d'assainissement autonome (CSTB)
- Autres : revues spécialisées, documents de fabricants....(précisez)

REFERENCES RECENTES D'ETUDE DE FILIERES REALISEES (dont 3 dans le département de Maine et Loire)

Coordonnées clients	Neuf (N) ou Réhabilitation (R)	Type de traitement	Date de finalisation de l'étude

ENGAGEMENT DES BUREAUX D'ETUDES



Le bureau d'études s'engage à :

- Attester que la personne réalisant l'étude ait un niveau de compétence ou de formation suffisant,
- Etre assuré pour la réalisation des études de filière et être à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- Assurer la promotion de la charte,
- Participer au moins une fois par an aux réunions techniques organisées dans le cadre de la charte,
- Respecter les procédures et prescriptions techniques définies dans le cahier des charges réservé aux bureaux d'études (initialement construit par le Conseil Général de Maine et Loire),
- Privilégier la solution optimale pour le client d'un point de vue réglementaire et technico-économique, pouvoir justifier cette solution, et conseiller le particulier,
- Réaliser un plan lisible de la filière avec notamment un relevé topographique,
- Répondre de manière adaptée aux problèmes soulevés par une entreprise ou un SPANC dans le cadre d'un chantier d'assainissement, et si besoin formaliser les modifications d'une étude de filière par écrit, en respectant le principe que, si les modifications sont dues à une erreur du bureau d'études, celui-ci assumera à ses frais les modifications de l'étude.
- Avoir réalisé au moins trois études de filière chaque année avec avis favorable des SPANC pour espérer bénéficier de renouvellement de l'habilitation
- Dans le cadre du cumul d'activité bureau d'études/SPANC, ne jamais avoir été juge et partie sur aucun des dossiers traités au cours de l'engagement

Je certifie avoir pris connaissance des différents engagements décrits ci-dessus,

Fait à le

Nom - Prénom :

Cachet et signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je soussigné, _____, agissant en qualité de chef d'entreprise au sein de l'entreprise _____ située _____

- Atteste sur l'honneur être à jour des mes obligations fiscales et sociales,
- Atteste avoir lu et s'engage à respecter les dispositions du règlement d'usage de la charte ANC,
- Certifie exactes et sincères les informations figurant dans la demande d'habilitation,
- Décline les membres du Comité de Pilotage de la charte ANC de toute responsabilité en cas de litige intervenant dans la maîtrise d'ouvrage,

Fait à _____ le _____

Nom - Prénom : _____

Cachet et signature :

IMPORTANT

La demande d'habilitation à la charte qualité pour l'assainissement non collectif ne sera acceptée qu'après :

- 1- Validation de la demande par les membres du Comité de Pilotage
- 2- Rencontre avec un SPANC membre du Comité de Pilotage afin de rappeler les objectifs de la charte, les engagements pris et le mode de fonctionnement

DOCUMENTS A FOURNIR

- La demande d'habilitation dûment remplie et signée
- La copie des attestations d'assurance civile et professionnelle
- L'extrait d'inscription au répertoire des métiers ou l'extrait K Bis du registre du commerce et des sociétés

Toute absence de document sera rédhitoire et ne permettra pas la diffusion des coordonnées de l'entreprise.